



Qui a la garde d'un enfant en cas de divorce et de déménagement?

Par **FRED**, le **29/08/2011** à **01:52**

Bonjour,

je suis mariée depuis 2 ans et maman d'un petit garçon de 4 ans. Mon mari et moi sommes militaires et dans le même régiment. Nous vivons en ALSACE, en location. Je voudrais divorcer et demander ma mutation dans un régiment du sud ouest de la France, à PAU. Mon mari a dit à ma mère qu'il ferait tout pour avoir la garde de mon fils.

Si nous venions à divorcer, vue la distance entre PAU où je serai et HAGUENAU où résidera encore mon mari, qui serait susceptible de garder l'enfant?

Merci,

cordialement

Par **cocotte1003**, le **29/08/2011** à **04:16**

Bonjour, pour divorcer il va falloir prendre au moins un avocat chacun ou un pour 2 si vous divorcez à l'amiable et que vous êtes d'accord sur les conditions futures.. La résidence de votre fils sera décidée par le juge en fonction des éléments que chacune des parties lui amènera et lui demandera. Étant donné la distance entre vos futurs domiciles, la garde exclusive d'un parent va certainement être décidée. Préparez votre dossier en fournissant autant d'éléments en votre faveur et précisez bien vos nouvelles conditions de vie : nombre de chambres, mode de garde de l'enfant, disponibilité....) Il vous faut essayer de vous entendre avec votre conjoint, sur le droit de visite de l'autre parent et les frais de trajet de l'enfant,

attention c'est souvent le parent qui s'éloigne qui les payent. Il vous faut réfléchir à la pension alimentaire qui se calcule en fonction des revenus et frais des parents et des besoins de l'enfant. Veuillez à bien au devenir du domicile conjugal afin de ne pas rester solidaire du paiement des loyers après votre départ et pensez à signifier votre départ au bailleur,
cordialement